

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

Présents : C. BONNAT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX, M. AUBRUN, P. MEYNARD, G. JACQUEMENT.

Excusés : A. CAILLOT (procuration à Christian BONNAT), M.L. JACQUEMENT (procuration à Georges JACQUEMENT), R. GUINEBERT (procuration à Pascal MEYNARD, A. DANIEL (procuration à Michèle AUBRUN).

Absente : L. LAVAUD

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 06

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 12/04/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Projet d'installation d'un futur médecin : validation de l'aide apportée par la Commune et signature du bail professionnel chez le Notaire,

Le nouveau médecin prendra ses fonctions le 03 juin 2024 dans l'après-midi.

Le montage du matériel nécessaire et l'aménagement du local seront faits jeudi 30 mai 2024.

En ce qui concerne le loyer, il sera gratuit les six premiers mois. Les charges seront facturées. La progressivité de l'augmentation du loyer sera discutée lors de la signature du bail avec le notaire.

3) Modernisation de l'éclairage public dans le Bourg et les Villages et harmonisation des coupures d'éclairage : présentation du devis du SEHV et demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert et auprès du Conseil Départemental :

Le devis fourni par le Syndicat Energies H.V. s'élève à **58 708,53 € H.T**, subventionné à 45 % par ledit Syndicat et pouvant être aussi subventionné par le Département en fonction de l'aide octroyée ou non par le Fonds Vert.

Accord du Conseil pour solliciter ces deux demandes de subventions.

4) Cession de terrain à la Commune pour l'implantation du poste de transfert 42 Rue R. Monribot : signature de l'acte notarié :

Le Maire, propriétaire du terrain sur lequel a été implanté le poste de relevage dans la rue Raoul Monribot, propose de céder gracieusement cette partie de terrain à la commune.

Accord du Conseil pour signer l'acte notarié correspondant.

5) Déplacement d'assiette d'une partie d'un chemin à « Puygrêle » : délibération modificative, s'agissant d'un échange et non plus d'une cession,

Il ne s'agit plus d'une cession de terrain, comme évoqué lors d'un précédent Conseil, mais d'un échange entre la Commune et Madame SIMKINS, qui va acquérir le terrain appartenant au G.F. La Sapine et sur lequel sera établie la nouvelle assiette du chemin.

Ce dossier doit être revu en détail pour connaître la raison de l'établissement d'un devis de 283 € au nom de la Commune, dans le cadre de cette opération.

Alain CAILLOT, qui a suivi ce dossier, n'étant pas présent, il sera sollicité lors du prochain Conseil pour clarifier la situation.

6) Personnel communal : création de deux emplois d'agent de maîtrise principal pour avancement de grade :

Les deux agents concernés sont Valérie BORDEYNE et Christine GARREAU.

Le Maire propose de différer la création de poste pour Mme BORDEYNE, actuellement en arrêt-maladie et de nommer Mme GARREAU, à compter du 01/07/2024, puisqu'il est nécessaire de déclarer ce poste vacant, même s'il est déjà affecté à cet agent.

Accord du Conseil sur la proposition du Maire.

7) Mise en place d'une Base Adresse Locale avant le 30/06/2024 : décision sur la proposition établie par la Poste,

Ce point est discuté par le Conseil en s'appuyant sur le devis de 2 264 € présenté par la Poste. Après en avoir débattu, le Conseil ne valide pas ce devis.

Véronique FRICONNET propose que la Commune traite ce sujet en interne, en s'appuyant sur la formation dont elle a bénéficié pour l'utilisation du logiciel dans le cadre de son travail.

8) Signature d'une convention avec la S.P.A.

Le montant de la cotisation s'élève à 1,20 € par habitant, soit 807,60 € pour l'année 2024. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

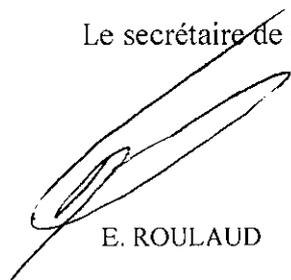
9) Composition du Bureau de Vote pour les élections européennes :

Un tableau récapitulatif de chacune des permanences sera adressé par mail à chacun des conseillers.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil du 12/04/2024.

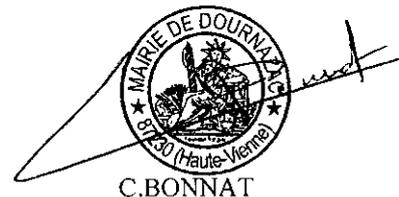
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C.BONNAT